**Modèle de réponse au mail du Directeur de CPAM dont l’objet est :**

Réouverture des négociations conventionnelles – respect des règles tarifaires

Monsieur le Directeur / Madame la Directrice,

J’ai bien pris note de votre mail du XX/XX/XXXX dans lequel vous me demandez de mettre un terme à la facturation de dépassements exceptionnels auprès de mes patients.

J’ai bien noté que les négociations conventionnelles en cours avaient pour objectif de trouver un accord sur une meilleure valorisation de la consultation des médecins généralistes et qu’une augmentation de son tarif était inscrite à l’ordre du jour.

Pour autant, si ces négociations aboutissent à un accord, les stabilisateurs économiques ne permettront pas de rendre effective cette augmentation avant fin 2024. Une augmentation aussi tardive met un peu plus en danger l’équilibre financier de mon cabinet médical.

Enfin, les patients auprès de qui je sollicite ces dépassements, après qu’ils en aient été informés, ne les contestent aucunement, et même, les comprennent. Tous estiment en effet que les honoraires des médecins traitants sont scandaleusement bas et ceci ne peut qu'entrainer une désaffection pour le métier de médecin généraliste, tant au niveau des médecins installés que des internes en médecine générale.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur / Madame la Directrice, l’expression de mes sincères salutations.

Docteur………..